

**Dispositif pour la manutention et le vidage d'un chariot à linge.**

M. JOSEPH ROUSSELET résidant en France (Ardèche).

**Demandé le 19 mai 1965, à 14<sup>h</sup> 40<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivré par arrêté du 23 mai 1966.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 27 de 1966.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Certains types de laveuses permettent, après lavage et rinçage, la vidange du linge soit par basculement de la laveuse, frontale ou autre, soit par retournement dans le cas d'une laveuse à renversement, dans un ou plusieurs chariots montés sur roulettes et d'où le linge doit, ensuite être déversé soit dans uneessoreuse, soit dans son ou un de ses paniers amovibles, soit encore dans une presse hydraulique.

Si la première opération de vidange du linge dans le chariot est rapide, la seconde pose des problèmes en raison de ce que ce linge mouillé est très lourd.

La présente invention permet d'apporter une solution à ce problème par un dispositif simple et peu coûteux, n'entraînant par ailleurs aucune modification importante des machines et appareils existants.

Le dispositif suivant l'invention consiste essentiellement en effet en un étrier qui, prévu pour être accroché à un palan ou autre appareil de levage est contourné par deux câbles ou cordes dont les extrémités libres sont agencées pour venir se fixer, de façon rapidement détachable, en quatre points au chariot à linge, le déplacement de ces câbles ou cordes sur l'étrier étant freiné de telle sorte que, une fois soulevé, l'équilibre du chariot puisse aisément être maintenu par le préposé à sa manutention tout en lui permettant aisément en exerçant un effort réduit, de basculer ledit chariot en vue du vidage du linge qu'il contient.

Les deux câbles ou cordes précités peuvent, à cet effet, contourner des poulies ou galets à gorge, montés fous sur leur axe mais avec durcissement de leur rotation par un effet de freinage.

Ces câbles ou cordes peuvent aussi suivant un autre mode d'exécution, être engagés dans des tubes ou gouttières cintrés et glisser sur eux ce qui donne l'effet requis de durcissement de leur déplacement.

Ainsi, l'étrier étant suspendu à un palan, ses cordes ou câbles pendant librement dans le vide, est soulevé à une certaine hauteur et le chariot est amené en dessous de lui, après quoi lesdites cordes ou câbles sont fixées audit chariot, tel que par engagement de crochets dans des boucles. Le chariot est alors soulevé, son maintien en position horizontale étant facilité par le freinage des câbles sur l'étrier. Ce chariot ainsi suspendu au palan est ensuite déplacé par manœuvre dudit palan, que celui-ci soit sur potence ou monorail, et amené au-dessus du point où doit être déversé le linge. Ce déversement s'effectue alors sans brusquerie, du fait du freinage précité, par le préposé à la manœuvre qui maintient et guide le chariot par son brancard.

L'invention sera de toute façon bien comprise en se reportant au dessin ci-annexé donné seulement à titre d'indication et dans lequel :

Figure 1 représente le chariot à linge suspendu à l'étrier;

Figure 2 représente ce chariot en position de déversement du linge, tel que dans un demi-panier d'essoreuse;

Figure 3 est, à plus grande échelle, le détail du montage de l'une des poulies en coupe axiale;

Figures 4 et 5 représentent, respectivement de face et par côté, le cas d'un étrier comportant des tubes cintrés en remplacement des poulies.

Le chariot dans lequel est déversé le linge 2 lavé et rincé est composé comme cela est connu d'une caisse 3 montée sur roulettes 4 avec brancard 5.

Cette caisse comporte en outre, des anneaux 6 situés dans ses angles. Quant au dispositif objet de l'invention, il consiste en un étrier 7 muni d'un trou 8 permettant l'introduction du crochet 9 d'un appareil de levage quelconque. A cet étrier est fixé, tel que par soudure, un axe 10 sur chacune des

extrémités duquel est montée une poulie 12 dont la rotation est freinée, tel que (fig. 3) par le moyen de garnitures 13 dont l'action peut être réglée par l'écrou 14 de bout d'arbre et/ou par des écrous 15 agissant sur la compression de ressorts 16.

Chacune de ces poulies est contournée par un câble ou une corde 17 dont les extrémités sont munies de crochets 18. Des plaques cintrées 19 empêchent le dégagement des câbles de sur leur poulie.

Ayant ainsi engagé les crochets 18 dans les anneaux 6 du chariot, celui-ci peut être soulevé et transporté, le préposé à la manœuvre n'ayant qu'à maintenir l'équilibre du chariot par son brancard 5, cet équilibre se maintenant presque de lui-même du fait du freinage des poulies 12.

Lorsque le chariot a été amené au-dessus du point où le linge 2 doit être déversé, tel que dans un demi-panier d'essoreuse 20 (fig. 2), le chariot est basculé ce qui se fait par rotation des poulies 12, mais sans brusquerie du fait du freinage de ces poulies.

Comme le montrent les figures 4 et 5 les poulies freinées précitées peuvent être remplacées par des tubes cintrés 21 qui traversent les câbles 17 dans lesquels ils peuvent se déplacer mais par glissement ce qui donne l'effet de freinage recherché.

Enfin, comme il va de soi, et comme il ressort d'ailleurs déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite aucunement aux seuls modes d'exécution in-

diqués ci-dessus; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

#### RÉSUMÉ

1° Dispositif pour la manutention et le vidage d'un chariot à linge, caractérisé par un étrier qui, prévu pour être accroché, à un palan ou autre appareil de levage est contourné par deux câbles ou cordes dont les extrémités libres sont agencées pour venir se fixer, de façon rapidement détachable, en quatre points au chariot à linge, le déplacement de ces câbles ou cordes sur l'étrier étant freiné de telle façon que, une fois soulevé, l'équilibre du chariot puisse aisément être maintenu par le préposé à sa manutention, tout en lui permettant aisément, en exerçant un effort réduit de basculer ledit chariot en vue de vidage du linge qu'il contient.

2° Dispositif tel que spécifié en 1°, caractérisé en ce que les cordes ou câbles passent soit sur des parties à rotation freinée soit dans des tubes cintrés à glissement.

3° A titre de produit industriel nouveau tout dispositif comportant, en tout ou partie, application de semblables dispositions en vue d'assurer la manutention et le dévidage aisés d'un chariot à linge.

JOSEPH ROUSSELET

Par procuration :

GERMAIN & MAUREAU



